

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

PCT

INVITATION À PAYER LES TAXES
PRESCRITES MAJORÉES DE LA TAXE POUR
PAIEMENT TARDIF

(règle 16bis du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE PAIEMENT UN MOIS à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international/date de réception (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'office récepteur a constaté que les taxes prescrites (taxe de transmission, taxe de recherche et taxe internationale de dépôt) n'ont pas été (intégralement) payées dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande internationale (règles 14, 15 et 16). Voir plus loin le décompte.

2. Le déposant est **invité à payer**, dans le délai indiqué plus haut, le **montant total suivant** (voir l'annexe pour le décompte détaillé) :

_____ + _____ = _____
Montant total des taxes impayées Taxe pour paiement tardif Montant total dû

3. **Si ce montant total dû n'est pas payé** dans le délai indiqué plus haut, la demande internationale pourra être considérée par l'office récepteur comme retirée.

L'attention du déposant est attirée sur les règles 16bis.1.c) et 29.

4. Observations complémentaires (*le cas échéant*) :

le montant de _____ est parvenu à l'office récepteur après l'expiration du délai applicable; le montant total dû indiqué plus haut doit être réduit en conséquence

autres observations :

5. Une copie de la présente invitation a été envoyée au Bureau international.

Nom et adresse postale de l'office récepteur :	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone

**FORMULAIRE PCT/RO/133
ANNEXE
DÉCOMPTÉ DES TAXES PRESCRITES**

Demande internationale n°

T **Taxe de transmission**

Montant prescrit : _____ **T**

Montant acquitté : _____

Solde : _____ = _____

- montant exact
- excédent
- solde débiteur

S **Taxe de recherche**

Montant prescrit : _____ **S**

Montant acquitté : _____

Solde : _____ = _____

- montant exact
- excédent
- solde débiteur

I **Taxe internationale de dépôt**

Montant fixe pour les 30 premières feuilles : **i1**

_____ x _____ = _____ **i2**

Nombre de feuilles Taxe par feuille
au-delà de 30

Composante
supplémentaire : . . . 400 x _____ = _____ **i3**
Taxe par feuille

Réduction lorsque la demande internationale est déposée (*voir le Guide du déposant du PCT, phase internationale, pour avoir des précisions sur les conditions d'obtention de cette réduction*) :

en utilisant le logiciel PCT-EASY : - _____ **r**

ou

sous forme électronique lorsque le texte de la description, des revendications et de l'abrégé **n'est pas** en format à codage de caractères : - _____ **r**

ou

sous forme électronique lorsque le texte de la description, des revendications et de l'abrégé **est** en format à codage de caractères : - _____ **r**

Sous-total : _____ = _____ **i1+i2+i3-r**

Les déposants de certains États ont droit à une réduction de 90% de la taxe internationale de dépôt. Lorsque le déposant a (ou tous les déposants ont) droit à cette réduction, le montant à inscrire sous I représente 10% du sous-total (i1+i2+i3-r). (Voir les notes relatives à la feuille de calcul des taxes annexée au formulaire de requête, PCT/RO/101, pour de plus amples détails) : _____ = _____ **I**

Montant acquitté : _____

Solde : _____ = _____

- montant exact
- excédent
- solde débiteur

Taxe pour paiement tardif

La taxe pour paiement tardif :

- s'élève à 50% du montant total des taxes impayées
- est égale à la taxe de transmission (montant minimum de la taxe pour paiement tardif)
- s'élève à 50% de la taxe internationale de dépôt, sans tenir compte de la taxe pour le nombre de feuilles au-delà de 30 (montant maximum de la taxe pour paiement tardif)